COMMUNE DE	CRISSEY	DATE D AFFICHAGE : 02/10/2026

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU : VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Date convocation : 21/09/2026

N° de délibération	Objet	Décision
DE-01-25-09-26	Rectification des délégations de compétences du Maire	APPROUVEE
DE-02-25-09-26	Poste de 2ème adjoint	APPROUVEE
DE-03-25-09-26	ONF : assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2027	APPROUVEE
DE-04-25-09-26	affouage 2026-2027	APPROUVEE
DE-05-25-09-26	Recrutement contractuel pour accroissement temporaire d'activité	APPROUVEE
DE-06-25-09-26	Subventions aire de jeux	APPROUVEE

Le Maire,
HIERHOLZER Thomas

Le 01/10/2026

MAIRIE de CRISSEY 39100 JURA

Publié le : 06/10/2026 18:02 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Crissey
https://www.intramuros.org/crissey/documents_administratifs/81577

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 039-213901820-20260925-DE_01_25_09_26-DE

CRISSEY

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **25/09/2026**	Délibération n° **DE-01-25-09-26**
Date de convocation : **21/09/2026**	Date d'affichage : 05/10/2026
Nombre de conseiller : . En exercice : 15 . Présents : 11 . Absents : 4	Nombre de procuration : 3 Nombre de votants : 14

Présents (11) :– M. Lucas BERTHET – Mme Martine DAVID – Mme Marie-Line DE WAGENEER – Mme Christine DI CARO – M. Denis GEORGEON – M. Thomas HIERHOLZER – – Mme Aurélie PANNAUX –- Mme Viviane FOISSOTTE – Mme Véronique LAUBEPIN – Mme Sabiha HAMDAOUI- M. Hervé MARINONI -

Absent (s) excusé (s): (3)
M. PANNAUX Patrice (procuration à M. MARINONI Hervé), Mme MAURICE Evelyne (procuration à Mme DE WAGENEER Marie-Line), M. AL SHAWWAF Marc-Antoine (procuration à M. HIERHOLZER Thomas).

Absent (1)**:** M. TOURNIER Michel

Secretaire de séance: Mme FOISSOTTE Viviane

OBJET : Modification des délégations consenties au Maire

Par délibération du 08/04/2026, le conseil municipal s'est prononcé sur les délégations consenties au Maire.
Après contrôle de la préfecture, le point n° 19 de la délibération, relatif à la délégation du droit de préemption en matière d'urbanisme, n'est pas recevable.
la délégation concernait : "L'article L.214-1 du code de l'urbanisme concerne les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux."
Le conseil municipal ne peut pas déléguer l'exercice de ces droits au Maire.

Il convient donc de délibérer afin d'annuler cette délégation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

_ APPROUVE à l'unanimité le retrait du point N°19 de la délibération du 08/04/2026 relatif à la délégation « d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune pour un montant inférieur à 500 000 euros, le droit de préemption défini par l'article L214- du même code ».

Le/la secrétaire de séance

Mme FOISSOTTE Viviane

Le maire,

HIERHOLZER Thomas

Publié le : 06/10/2026 18:02 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Crissey
https://www.intramuros.org/crissey/documents_administratifs/81577

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 039-213901820-20260925-DE_02_25_09_26-DE

CRISSEY

DEPARTEMENT DU JURA
Département du Jura

EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **25/09/2026**	Délibération n° **DE-02-25-09-26**
Date de convocation : **21/09/2026**	Date d'affichage : 05/10/2026
Nombre de conseiller : . En exercice : 15 . Présents : 11 . Absents : 4	Nombre de procuration : 3 Nombre de votants : 14

Présents (11) :– M. Lucas BERTHET – Mme Martine DAVID – Mme Marie-Line DE WAGENEER – Mme Christine DI CARO – M. Denis GEORGEON – M. Thomas HIERHOLZER – – Mme Aurélie PANNAUX –- Mme Viviane FOISSOTTE – Mme Véronique LAUBEPIN – Mme Sabiha HAMDAOUI- M. Hervé MARINONI -

Absent (s) excusé (s): (3)
M. PANNAUX Patrice (procuration à M. MARINONI Hervé), Mme MAURICE Evelyne (procuration à Mme DE WAGENEER Marie-Line), M. AL SHAWWAF Marc-Antoine (procuration à M. HIERHOLZER Thomas).

Absent (1)**:** M. TOURNIER Michel

Secretaire de séance: Mme FOISSOTTE Viviane

OBJET : Poste 2ème Adjoint au Maire

Par courrier en date du 10 juillet 2026, M. ROBE Pierre-Yves, 2ème adjoint au Maire, a fait part de sa démission de son poste de 2ème adjoint et de son mandat de conseiller municipal.

Vu la délibération en date du 27/03/2026 fixant au nombre de DEUX adjoints au Maire, il convient de délibérer sur le maintien ou non du poste de 2ème adjoint vacant.

Après avoir délibérer, le conseil municipal :

- PREND acte de la démission de M. ROBE Pierre-Yves de son poste de 2ème adjoint et conseiller municipal ;
- FIXE à compter du 25/09/2026, le nombre d'adjoint à UN ;
- DIT que le tableau du conseil municipal est à modifier à la suite de cette démission ;

Le/la secrétaire de séance

Mme FOISSOTTE Viviane

Le maire,

HIERHOLZER Thomas

Publié le : 06/10/2026 18:02 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Crissey
https://www.intramuros.org/crissey/documents_administratifs/81577

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 039-213901820-20260925-DE_03_25_09_26-DE

2.2 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix sur 14 :

- Destine le produit des coupes des parcelles26i-27i-28i à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	26i-27i-28i	

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

☒ Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix sur 14 :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Le/la secrétaire de séance	Le maire,
Mme FOISSOTTE Viviane	HIERHOLZER Thomas

Publié le : 06/10/2026 18:02 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Crissey
https://www.intramuros.org/crissey/documents_administratifs/81577

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 039-213901820-20260925-DE_03_25_09_26-DE

1. Assiette des coupes pour l'année 2027

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2027, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par …voix sur … :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2027 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix sur 14 :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (ventes en salle, ouvertes au public)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
Résineux		X				Grumes	Petits bois	Bois énergie
							26i-27i-28i	26i-27i-28i
Feuillus		Essences : chêne et hêtres Plle : 26i-27i-28i	Essences : chêne et hêtre Plle 26i-27i-28i		X	Grumes Essences : chêne et hêtre Plle 26i-27i-28i	Trituration Essences : chêne et hêtre Plle26i-27i-28i	Bois bûche Bois énergie Essences : chêne et hêtre Plle 26i-27i-28i

- Pour les futaies affouagères **(1)**, décide les découpes suivantes :

  ☒ standard ☐ aux hauteurs indiquées sur les fûts ☐ autres : .....

- Pour les contrats d'approvisionnement **(2)**, donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;

  Nota : *La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.*

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Publié le : 06/10/2026 18:02 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Crissey
https://www.intramuros.org/crissey/documents_administratifs/81577

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 039-213901820-20260925-DE_03_25_09_26-DE

CRISSEY

DEPARTEMENT DU JURA
Département du Jura

EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **25/09/2026**	Délibération n° **DE-03-25-09-26**
Date de convocation : **21/09/2026**	Date d'affichage : 05/10/2026
Nombre de conseiller : . En exercice : 15 . Présents : 11 . Absents : 4	Nombre de procuration : 3 Nombre de votants : 14

Présents (11) :– M. Lucas BERTHET – Mme Martine DAVID – Mme Marie-Line DE WAGENEER – Mme Christine DI CARO – M. Denis GEORGEON – M. Thomas HIERHOLZER – – Mme Aurélie PANNAUX –- Mme Viviane FOISSOTTE – Mme Véronique LAUBEPIN – Mme Sabiha HAMDAOUI- M. Hervé MARINONI -

Absent (s) excusé (s): (3)
M. PANNAUX Patrice (procuration à M. MARINONI Hervé), Mme MAURICE Evelyne (procuration à Mme DE WAGENEER Marie-Line), M. AL SHAWWAF Marc-Antoine (procuration à M. HIERHOLZER Thomas).
Absent (1)**:** M. TOURNIER Michel

Secretaire de séance: Mme FOISSOTTE Viviane

OBJET : ONF - Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2027

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de CRISSEY, d'une surface de 83.81 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 12/11/2009. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2027 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 26i-27i-28i et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2027 ;

Publié le : 06/10/2026 18:02 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Crissey
https://www.intramuros.org/crissey/documents_administratifs/81577

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 039-213901820-20260925-DE_04_25_09_26-DE

CRISSEY

DEPARTEMENT DU JURA
Département du Jura

EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **25/09/2026**	Délibération n° **DE-04-25-09-26**
Date de convocation : **21/09/2026**	Date d'affichage : 05/10/2026
Nombre de conseiller : . En exercice : 15 . Présents : 11 . Absents : 4	Nombre de procuration : 3 Nombre de votants : 14

Présents (11) :– M. Lucas BERTHET – Mme Martine DAVID – Mme Marie-Line DE WAGENEER – Mme Christine DI CARO – M. Denis GEORGEON – M. Thomas HIERHOLZER – – Mme Aurélie PANNAUX –– Mme Viviane FOISSOTTE – Mme Véronique LAUBEPIN – Mme Sabiha HAMDAOUI- M. Hervé MARINONI -

Absent (s) excusé (s): (3)
M. PANNAUX Patrice (procuration à M. MARINONI Hervé), Mme MAURICE Evelyne (procuration à Mme DE WAGENEER Marie-Line), M. AL SHAWWAF Marc-Antoine (procuration à M. HIERHOLZER Thomas).
Absent (1): M. TOURNIER Michel

Secretaire de séance: Mme FOISSOTTE Viviane

OBJET : Affouage 2026-2027

Par délibération N° DE-03-25-09-26, le conseil municipal a approuvé la destination des coupes pour l'affouage 2026-2027.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE la vente d'affouage 2026-2027 par lot
- FIXE le montant de la taxe à 40 € le lot
- FIXE les délais d'abattage et façonnage au 31 Mars 2027 et débardage au 30 septembre 2027
- DESIGNE les 3 garants : M. PANNAUX Patrice, M. BERTHET Lucas et M. HIERHOLZER Thomas
- DIT que les affouagistes doivent impérativement est titulaire d'une assurance responsabilité civil en cours de validité
- AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les précautions nécessaires à l'élaboration du règlement d'affouage 2026-2027 avec les conditions précitées
- SOLLICITE la collaboration de l'agent ONF pour la mise en place, la bonne exécution de la réglementation d'affouage

Le/la secrétaire de séance

Le maire,

HIERHOLZER Thomas

Publié le : 06/10/2026 18:02 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Crissey
https://www.intramuros.org/crissey/documents_administratifs/81577

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 039-213901820-20260925-DE_05_25_09_26-DE

CRISSEY

DEPARTEMENT DU JURA
Département du Jura

EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **25/09/2026**	Délibération n° **DE-05-25-09-26**
Date de convocation : **21/09/2026**	Date d'affichage : 05/10/2026
Nombre de conseiller : . En exercice : 15 . Présents : 11 . Absents : 4	Nombre de procuration : 3 Nombre de votants : 14

Présents (11) :– M. Lucas BERTHET – Mme Martine DAVID – Mme Marie-Line DE WAGENEER – Mme Christine DI CARO – M. Denis GEORGEON – M. Thomas HIERHOLZER – – Mme Aurélie PANNAUX –– Mme Viviane FOISSOTTE – Mme Véronique LAUBEPIN – Mme Sabiha HAMDAOUI- M. Hervé MARINONI -

Absent (s) excusé (s): (3)
M. PANNAUX Patrice (procuration à M. MARINONI Hervé), Mme MAURICE Evelyne (procuration à Mme DE WAGENEER Marie-Line), M. AL SHAWWAF Marc-Antoine (procuration à M. HIERHOLZER Thomas).
Absent (1)**:** M. TOURNIER Michel

Secretaire de séance: Mme FOISSOTTE Viviane

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil municipal,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : réaménagement des espaces destinés au service technique (lieux de stockage matériels) et aide à divers petits travaux d'aménagement ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1er décembre 2026.
- Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps *non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30*
- Il devra justifier de 6 mois *d'expériences professionnelles* dans les catégories d'emploi similaires.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

DIT que Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le/la secrétaire de séance

FOISSOTTE Viviane

Le maire,

HIERHOLZER Thomas

Publié le : 06/10/2026 18:02 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Crissey
https://www.intramuros.org/crissey/documents_administratifs/81577

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 039-213901820-20260925-DE_06_25_09_26-DE

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er semestre 2027

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2ème semestre 2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 22 232€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Le/la secrétaire de séance FOISSOTTE Viviane	Le maire, HIERHOLZER Thomas

Publié le : 06/10/2026 18:02 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Crissey
https://www.intramuros.org/crissey/documents_administratifs/81577

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 039-213901820-20260925-DE_06_25_09_26-DE

CRISSEY

DEPARTEMENT DU JURA
Département du Jura

EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **25/09/2026**	Délibération n° **DE-06-25-09-26**
Date de convocation : **21/09/2026**	Date d'affichage : 05/10/2026
Nombre de conseiller : . En exercice : 15 . Présents : 11 . Absents : 4	Nombre de procuration : 3 Nombre de votants : 14

Présents (11) :– M. Lucas BERTHET – Mme Martine DAVID – Mme Marie-Line DE WAGENEER – Mme Christine DI CARO – M. Denis GEORGEON – M. Thomas HIERHOLZER – – Mme Aurélie PANNAUX –- Mme Viviane FOISSOTTE – Mme Véronique LAUBEPIN – Mme Sabiha HAMDAOUI- M. Hervé MARINONI -

Absent (s) excusé (s): (3)
M. PANNAUX Patrice (procuration à M. MARINONI Hervé), Mme MAURICE Evelyne (procuration à Mme DE WAGENEER Marie-Line), M. AL SHAWWAF Marc-Antoine (procuration à M. HIERHOLZER Thomas).
Absent (1)**:** M. TOURNIER Michel

Secretaire de séance: Mme FOISSOTTE Viviane

OBJET : Subventions aire de jeux

Monsieur le Maire expose que le projet de dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 22 232 € HT soit 26 678.40 € TTC.
Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
Également, le Département et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont susceptibles d'attribuer des subventions pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	6 669.60 €	30%
Département		4 446.40 €	20%
CA Grand Dole	Fond de concours	2 779.00 €	25%
Auto-financement			
Fonds propres	Commune	8 337.00 €	25%
Total HT		22 232.00 €	100%

Publié le : 06/10/2026 18:02 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Crissey
https://www.intramuros.org/crissey/documents_administratifs/81577